

La Présidente Cnous 60 boulevard du Lycée CS30010 92171 Vanves cedex etudiant.gouv.fr

Vanves, le 23 juillet 2020

La Présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires

à

Monsieur Jacques FAYOLLE Président Conférence des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs 44, rue de Cambronne 75015 PARIS

Objet : Mise en œuvre de la tarification à un euro dans la restauration universitaire pour les étudiants boursiers

Monsieur le Président,

Dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale le 15 juillet 2020, le Premier ministre M. Jean Castex a annoncé une mesure très significative afin de soutenir les étudiants les plus modestes, par une tarification très sociale mise en œuvre dans les restaurants universitaires des CROUS.

A l'heure où les liens entre les Crous et les établissements d'enseignement supérieurs sont plus que jamais resserrés, et alors que cette mesure est désormais très attendue par l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur, je souhaitais vous préciser ses modalités et vous assurer que le réseau des Crous est entièrement mobilisé pour assurer sa réussite.

La tarification du repas à 1€ concerne l'ensemble des boursiers sur critères sociaux nationaux, relevant des ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture et de l'agriculture et inclut les étudiants bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle. Elle sera également ouverte aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales. En revanche, en sont exclus les boursiers d'établissements.



La même qualité tant au plan des produits que des préparations, la même diversité dans les plats et les recettes que celles que les CROUS ont su développer jusque-là, incluant des plats végétariens, seront proposées à tous les étudiants. Le réseau est très conscient des apports d'une restauration équilibrée et diversifiée, qui constitue un déterminant de santé et contribue à la réussite dans les études, tandis que la crise sanitaire a récemment démontré, si besoin était, à quel point la restauration à tarif social répond à un besoin réel des étudiants. Simplement, les étudiants boursiers ne s'acquitteront que de la somme de 1€ pour bénéficier d'un repas, au lieu de 3,30€ comme les autres usagers.

En effet, prévue pour être la plus simple possible dans sa mise en œuvre, cette mesure ne nécessitera pas de démarche nouvelle tant pour les étudiants que pour les établissements. L'application de la tarification à un euro s'effectuera en effet automatiquement en caisse, sous réserve que l'étudiant dispose d'un compte Izly. Nous attirons ainsi votre attention sur le fait que l'activation d'un tel compte nécessite pour l'étudiant d'avoir finalisé son inscription auprès de son établissement d'enseignement supérieur.

Cette mesure s'appliquera également dans les cafétérias des Crous qui proposent une offre sociale ainsi que dans les structures de restauration agréées, selon des dispositions qui seront précisées ultérieurement.

Une campagne de communication spécifique sera organisée par le réseau des œuvres universitaires à partir de la rentrée mais vous pouvez d'ores et déjà informer les établissements membres de votre conférence, de ces premiers éléments d'explication.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Dominique MARCHAND